

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

**Année 2019
Séance du 13 février 2019**

N° 16

**Objet : Programme
d'investissement 2019 du Musée
Promenade
Demande de subvention 2019
auprès de la Région**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION**

L'an deux mille dix-neuf et le treize du mois de février à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de février 2019, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Est nommé secrétaire de séance : Jacques JULIEN

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AUBERT Serge, AUZET Eric, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARBERO Christian, BARTOLINI Bernard, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUT MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BOURJAC Jean Marie, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge, CASA Chantal (jusqu'au rapport n° 15), CAZERES Benoit, CHATARD Gilles (jusqu'au rapport n°3), COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, FERAUD Maryline, FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy HERMITTE Francis, ISOARD Roger, JULIEN Jacques, LEDEY Olivier, LEJOSNE Patrick, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, NICOLSI Philip, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 4), PAUL Gérard, PAUL Gilles, POULEAU Philippe, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, SEVENIER Jean, SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, THONATTE Lionel (jusqu'au rapport n°17), TRABUC Nicolas, VILLARD René, VILLARON Bruno, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Etait suppléé :

MAGAUD Marie José a donné pouvoir à MAYENC Christelle

Etaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BONZI Maryse a donné pouvoir à PAUL Gérard
CHATARD Gilles a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (à partir du rapport n°4)
EYMARD Max a donné pouvoir à TRABUS Nicolas
FONTAINE Sonia a donné pouvoir à BRUN Patricia
LE CORRE Thibault a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
MAZAL Ambroise a donné pouvoir à ESMIOL Gérard
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick (jusqu'au rapport n° 3)
THONATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles (à partir du rapport n°18)

Etaient excusés :

AILLAUD Sylvie	PIERRISNARD Jacqueline
AUZET Guy	REBOUL Childéric
BALIQUE François	RONDEAU Daniel
FLORES Sylvain	SERRA Victor
PAYAN Claude	TONELLI Corinne
MUNOZ MALDONADO Julien	URQUIZAR Danièle

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190213-16_13022019

Monsieur Bernard TEYSSIER, rapporteur, expose ce qui suit :

Provence Alpes Agglomération exerce la compétence « gestion des équipements du géotourisme en lien avec la promotion touristique ».

Elle assure à ce titre la gestion du Musée Promenade, situé au parc Saint Benoît à Digne-les-Bains, qui est un lieu majeur d'attraction touristique, éducative et pédagogique.

Le site est composé du parc en lui-même, de salles d'exposition, de sentiers thématiques, d'une collection d'œuvres d'art contemporain en plein air et du premier Jardin des Papillons à ciel ouvert créé en France.

Siège de l'association du réseau des Géoparc mondiaux de l'UNESCO, espace muséographique dédié à l'accueil du public et site naturel remarquable, le Musée-Promenade a plusieurs vocations :

- constituer le centre d'interprétation de l'UNESCO Géoparc de Haute Provence destiné à valoriser auprès des visiteurs les multiples composantes de son territoire (géologiques, environnementales, patrimoniales et culturelles) ;
- être une vitrine du réseau mondial des Géoparc de l'UNESCO ;
- valoriser le parc Saint-Benoît à travers ses multiples composantes ;
- constituer, en partenariat avec le Département, un point d'information et de mise en valeur de la Réserve naturelle nationale géologique de Haute-Provence ;
- constituer une porte d'entrée « art et paysage » permettant de valoriser la centaine d'œuvres d'art installées sur le territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence ;
- proposer un ensemble d'animations touristiques et pédagogiques visant à la diffusion des connaissances scientifiques relatives au territoire de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence dans toutes ses composantes et avec tous ses partenaires.

Le Musée est ouvert tous les jours du 1er avril au 30 novembre et accueille 16 000 visiteurs chaque année.

En 2019, plusieurs investissements viendront renforcer le travail entamé les années précédentes pour un montant total de 50.000 € TTC se décomposant en les interventions suivantes :

- Signalisation en entrée et au sein du parc, pour 11.000 € ;
- Travaux légers destinés à l'embellissement et au confort de visite dans l'attente de la requalification paysagère du site prévue dans le cadre du projet Espace Valléen (plantations, travaux d'amélioration des sentiers, aménagements au Jardin des Papillons), pour 11.000 € ;
- Renouvellement des expositions (rénovation de la salle des géoparc sur le thème des 7 géoparc français, création d'un nouveau parcours de découverte sur l'histoire et les particularités du site de Saint Benoît, refonte des dioramas de la salle des fossiles, installation d'une exposition temporaire), pour 18.000 € ;
- Renouvellement de mobilier pour la boutique et de supports muséographiques divers, pour 10.000 €.

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée F.legalite.com

99_DE-004-200067437-20190213-16_13022019

Provence Alpes Agglomération sollicite le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur afin de participer financièrement au programme d'investissement 2019 du Musée Promenade selon le plan de financement prévisionnel suivant :

Dépenses H.T	50.000,00 €
Recettes H.T	50.000,00 €
Dont :	
- Subvention Conseil Régional PACA	40.000,00 €
- Autofinancement PAA	10.000,00 €

Il vous est demandé :

D'approuver le plan de financement et de solliciter les subventions correspondantes auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur ;

D'autoriser Madame la Présidente à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

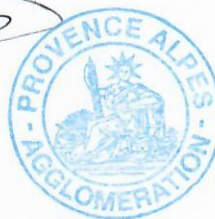
A la majorité pour 3 votes contre

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 15/02/2019

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20190213-16_13022019